**Protection des renseignements personnels**

**Corporation de Développement Communautaire de Lévis (l’« Entreprise ») reconnaît l'importance de la protection des renseignements personnels et se préoccupe de la façon dont elle traite ces renseignements.**

Elle s’engage donc à ne recueillir, utiliser, communiquer et conserver que les renseignements personnels nécessaires à l’exercice de ses activités et dans le cadre de ses affaires.

L’Entreprise a adopté une politique sur la protection des renseignements personnels, l’applique dans le cours de ses affaires, et a désigné, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (la « **LPRPSP**») une personne responsable de la protection des renseignements personnels et de la vie privée au sein de son entreprise. L’identité et les coordonnées de cette personne sont mentionnées à la fin de la présente section.

**Quand et comment s’effectue la collecte des renseignements personnels?**

Dans le cours normal de ses activités et dans le cadre de ses affaires et de sa prestation de services, l’Entreprise collecte certains renseignements personnels nécessaires à ces fins ou à toute autre fin compatible si les critères de la LPRPSP et des autres lois et règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels sont satisfaits (collectivement désignés, la « **Loi**»). Des renseignements personnels peuvent également être collectés par l’Entreprise dans d’autres circonstances, notamment dans un contexte d’emploi et de connaissance de sa clientèle.

Dans tous les cas, le critère de nécessité guide la collecte de renseignements personnels par l’Entreprise.

L’Entreprise fait preuve de transparence envers les individus lorsqu’elle procède à la collecte de renseignements personnels. Elle s’engage également à respecter tous les critères requis en matière de consentement, notamment si elle recueille des renseignements personnels en ayant recours à une technologie comprenant des fonctions permettant d’identifier, de localiser ou d’effectuer un profilage d’un individu.

Des renseignements sur l’utilisation du site Web de l’Entreprise et d’autres renseignements techniques ou sur l’interaction du visiteur du site Web peuvent être recueillis, conformément à la Politique de confidentialité.

**Dans quels cas les renseignements personnels peuvent-ils être communiqués par l’Entreprise?**

Il peut arriver que l’Entreprise communique des renseignements personnels qu’elle détient à des tiers, notamment à des entreprises qui agissent en sous-traitance pour elle ou à titre de fournisseur de services.

Les contrats que l’Entreprise conclut avec des tiers exigent d’eux qu’ils préservent la confidentialité des renseignements personnels et prévoient, notamment, l’obligation de ceux-ci à respecter le cadre juridique applicable à l’Entreprise en matière de protection des renseignements personnels et de la vie privée.

Advenant que les circonstances de la communication font en sorte que l’Entreprise n’ait pas à demander le consentement des personnes concernées par les renseignements personnels, elle respectera les exigences de la Loi pour procéder à telle communication.

Également, l’Entreprise peut être tenue de communiquer certains renseignements personnels qu’elle détient à des autorités gouvernementales ou des organismes chargés d’appliquer des lois.

**Quelles sont les mesures de sécurité prises par l’Entreprise à l’égard des renseignements personnels qu’elle détient?**

L’Entreprise met en œuvre des politiques et des pratiques encadrant la gouvernance de l'entreprise et la protection des renseignements personnels.

Les renseignements personnels détenus par l’Entreprise sont conservés dans des endroits sécurisés, selon les pratiques généralement reconnues, et l’accès à ces renseignements est limité aux employés qui ont besoin d’y avoir accès dans le cadre de leurs fonctions.

Les employés de l’Entreprise sont sensibilisés à l’importance de la protection des renseignements personnels et aux mesures à préconiser pour veiller au respect de la confidentialité de ces renseignements.

**Où sont conservés les renseignements personnels recueillis par l’Entreprise?**

Les renseignements personnels de l’Entreprise peuvent être détenus ou transférés hors de la province de Québec, incluant dans des pays autres que le Canada et dont les règles en matière de protection des renseignements personnels diffèrent de celles du Québec et du Canada. Lorsque des renseignements se trouvent à l’extérieur du Québec ou du Canada, ils sont assujettis aux lois du pays où ils se trouvent et leur collecte, communication, utilisation et destruction peuvent être effectuées différemment des exigences provinciales ou fédérales.

**Quelle est la durée de conservation des renseignements personnels?**

Sauf autorisation ou exigence des lois applicables, l’Entreprise ne conserve les renseignements personnels que le temps nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles ils ont été collectés, y compris aux fins de satisfaire aux exigences déontologiques, légales, fiscales, comptables ou en matière d’avis aux instances gouvernementales appropriées. À l’expiration de la période de conservation, les renseignements personnels sont détruits, supprimés ou anonymisés.

**Plainte liée à la confidentialité**

La personne qui croit que ses renseignements personnels ou que ceux d’une autre personne ont fait l’objet :

* d’un accès non autorisé par la Loi;
* d’une utilisation non autorisée par la Loi;
* d’une communication non autorisée par la Loi;
* d’une perte ou de toute autre atteinte aux protections prévues à la Loi

est invitée à formuler sa plainte par écrit au Responsable de la protection des renseignements personnels identifiée ci-après.

La plainte doit comprendre les détails pertinents, à savoir le renseignement personnel visé, le contexte, le préjudice potentiel ou réel subi ou qu’il pourrait subir, ainsi que les dates pertinentes. Les détails de l’incident rapporté doivent être décrits avec autant de précision que possible, pour qu’une intervention puisse être réalisée rapidement.

Tout employé qui serait saisi d’une plainte sait devoir la transmettre, dès sa réception, au Responsable de la protection des renseignements personnels.

Dès la réception d’une plainte, l’Entreprise la traite de façon équitable et conformément à ses règles internes établies en la matière.

**Personne responsable de la protection des renseignements personnels**

Pour adresser des questions ou commentaires concernant la façon dont l’Entreprise traite les renseignements personnels ou si vous désirez faire valoir vos droits en matière de protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer à la personne responsable de la protection des renseignements personnels chez l’Entreprise:

Directeur général

Corporation de Développement Communautaire de Lévis

6150, rue Saint-Georges

Lévis (Québec) G6V 4J8

vieprivee@cdclevis.ca